

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 177

Artikel: Soutenir DP-hebdo : une société anonyme des Editions Domaine public

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenir DP-hebdo : une société anonyme des Editions Domaine public

Les lecteurs attentifs de la Feuille officielle suisse du commerce auront lu sans doute, avec surprise ou curiosité, l'information suivante :

« Société anonyme des Editions Domaine public, à Lausanne, nouvelle société anonyme. Date des statuts : 28 mars 1972. But : assurer la publication du journal *Domaine public*, paraissant actuellement à Lausanne. Capital : Fr. 50 000.—, entièrement libéré, divisé en 500 actions nominatives de Fr. 100.—. Publications : FOSC, Conseil de trois à onze membres. Marx Lévy, de Tramelan, à Lausanne, président; Jean-Pierre Ghelfi, de Renan à Neuchâtel, vice-président, et Serge Maret, de Payerne, à Lausanne, secrétaire; lesquels signent collectivement à deux. Adresse : rue Saint-Pierre 1. »

Expliquons-nous. Dès sa création, *Domaine public* a été édité par l'« Association du journal libre », constituée à l'origine d'une douzaine de membres qui avaient mis chacun dans l'opération, Fr. 100.—, tout en s'engageant à porter leur contribution jusqu'à Fr. 500.—, selon l'ampleur d'un éventuel désastre financier ! Mais l'entreprise s'est révélée viable, puisque l'Association se trouvait, à la fin de l'an passé, devant un « disponible » (pour ne pas dire une fortune...) de Fr. 30 000.—, qui devait tout naturellement servir à financer l'opération « DP hebdo ».

Vous concevez pourtant facilement que le lancement de notre nouvelle formule exige une couverture financière bien supérieure à nos modestes trente mille francs, puisque le budget annuel dépasse maintenant Fr. 120 000.—. La structure de l'Association et les règles juridiques qui la régissent ne sont pas adéquates pour une entreprise de ce genre. Nous avons donc décidé la création d'une société anonyme, au capital de Fr. 50 000.— entièrement libéré, divisé en 500

actions nominatives de Fr. 100.—. L'Association du journal libre investit ses trente et quelques mille francs dans la nouvelle société anonyme, en échange de quoi elle reçoit 260 actions, ce qui détermine un cours de l'action de Fr. 120.—. Il reste ainsi 240 actions qui sont offertes en souscription à tous ceux, lecteurs, collaborateurs des groupements régionaux, organisations politiques ou syndicales, militants, qui, approuvant ou appréciant *Domaine public*, désirent en assurer l'existence et le développement. Précisons que, pour l'instant, la totalité du capital-actions est en mains de l'Association, laquelle « vendra » donc aux souscripteurs une part de ce capital, 240 actions au cours de Fr. 120.—.

Si donc vous vous intéressez à notre opération, retournez-nous le bulletin de souscription ci-dessous jusqu'au 31 mai 1972, à l'adresse : Do-

maine public, case postale 1047, 1002 Lausanne. Le comité de l'Association se réserve le droit de réduire les attributions d'actions, dans la mesure où la souscription serait supérieure au montant du capital disponible. La priorité sera accordée aux membres des groupes régionaux, aux sections locales et cantonales du Parti socialiste suisse, de l'Union syndicale suisse et à nos lecteurs.

Le conseil d'administration se compose pour l'instant de trois membres. Dès que la souscription sera close, une assemblée des actionnaires sera convoquée, qui désignera de nouveaux administrateurs, leur nombre étant fixé par les statuts à onze au maximum.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez, une fois de plus, à *Domaine public* en participant à la société qui doit le soutenir.

Bulletin de souscription

Le soussigné

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse exacte : _____

Localité : _____

souscrit _____ actions de la Société anonyme des Editions *Domaine public* à Lausanne, nominal fr.100.—, au prix de fr. 120.— l'action nominative.

Le montant de la souscription sera libéré, contre remise des titres, d'ici au 31 juillet 1972 au plus tard.

le _____

Signature : _____

A retourner à : *Domaine public*, case postale 1047, 1002 Lausanne